

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT
ADMINISTRATIF**

Reçu le 15 SEP. 2010

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
01190	01315	2010	

N° pièce	N° feuillet
1	1/2

Analyse et références

Objet OBSERVATION D'UN PHENOMENE LUMINEUX NON IDENTIFIE

Le mercredi 11 août 2010 à 14 heures 00 minute
 Nous soussigné Gendarme
 Sous le contrôle de : Adjudant Chef
 Vu l'article L.3211-3 du code de la défense
 Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 15 juillet 2010 à 14 heures 25, au bureau de notre unité, se présente Monsieur _____ demeurant _____). Cette personne souhaite porter à notre connaissance qu'un phénomène lumineux non identifié, qu'elle a observé dans la nuit du 10 au 11 juillet 2010.

EXPOSE DES FAITS

Le 11 juillet 2010 vers 02h20 – 02h30, alors qu'il se trouve dans le jardin de la propriété de _____ à LA BOHALLE 49800, M. _____ aperçoit dans le ciel un fin trait vertical et lumineux. Il décide de prendre son appareil photos, et là, il constate qu'il s'agit de sphères de couleur rouge-orangé. Ces dernières se déplacent à vitesse normale, au dessus de la LOIRE, dans le sens OUEST-EST. Il estime leur hauteur à 4 à 5000 mètres environ. Il parvient à prendre quelques clichés qu'il nous remet.

ENQUETE

Nous avons reçu l'audition de M. _____ Il n'avait jamais observé ce phénomène auparavant.---(cf. Pièce N° 2).

Les photos transmises par M. _____ sont jointes en pièce 3. Un plan des lieux est établi—cf. Pièce 4.

Des investigations sont entreprises auprès de la station météo France à ANGERS, auprès des aéroports D'ANGERS/MARCE et de NANTES, ainsi qu'auprès de la BGTA de NANTES et de la Direction générale de la sécurité civile. Aucun fait anormal n'a été constaté ou porté à leur connaissance.---(cf. Pièce N° 5).

Une enquête est effectuée sur la commune de LA BOHALLE 49800, lieu d'apparition de ce phénomène. Aucun témoin n'est identifié. Par contre M. _____, maire de la commune, nous indique que le dimanche matin, il a récupéré deux lampions en partie incendiés sur le parking de l'église qui se situe face à la Loire. Ces lampions étaient confectionnés avec du papier de couleur rouge. Ces lampions ont été jetés à la poubelle. ---(cf. Pièce N° 6).

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il n'a pas été possible d'identifier avec certitude, la nature de ce phénomène lumineux. Un lien pourrait éventuellement être établi avec les lampions découverts sur le parking de l'église de la BOHALLE (49). En conséquence, nous transmettons la procédure dans l'état.

Fait et clos, le 11 Août 2010

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[1] - Monsieur le Préfet	Le 11 Août 2010	
[2] - Monsieur le Directeur de la Gendarmerie Nationale à PARIS (Bureau Renseignements)	Signature(s)	Le
[1] - Archives :		

Reçu le 15 SEP. 2010

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

TÉMOIN

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
01190	01315	2010	

N° pièce	N° feuillet
2	1/1

Le jeudi 15 juillet 2010 à 14 heures 25 minutes
 Nous soussigné Gendarme
 Sous le contrôle de : Major
 Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale
 Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Nom		Prénom		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		19/05/1948		
Adresse		Validité état-civil		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Retraité	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : -----
 --- « Je me présente ce jour à votre unité pour vous relater un phénomène lumineux que je ne
 peux expliquer. -----
 --- « Dans la nuit du 10 au 11 juillet 2010 vers 02 heures 20 – 02 heures 30, je suis sorti dans le
 jardin de l'habitation de Melle LA BOHALLE 49800.
 A un moment donné, alors que je regardais vers le ciel, en direction de la Loire, à travers les
 branchages de la haie, j'ai remarqué une barre verticale de 10 cms de haut environ. C'était juste un trait
 fin, de couleur rouge-orangé. Ce trait se déplaçait silencieusement et perpendiculairement en direction
 OUEST -EST. Une seconde vague de deux traits est arrivée, toujours en se déplaçant dans le même
 sens. J'ai trouvé cela étrange, j'ai rajusté mes lunettes et j'avais toujours la même définition de ce trait.
 J'ai donc décidé de rentrer à la maison pour prendre mon appareil photos KODAK 12 X IS, 8,1 méga
 pixels. J'ai effectué un zoom sur ce trait, et il m'est apparu des disques rouges. J'ai d'ailleurs
 photographié ces disques et je vous remet les photos. Je pense que j'ai du remarquer environ 5 à 6
 traits. Ils devaient être espacés à l'oeil nu de 50 à 60 cms environ. Je précise que cette distance est
 mesurée au sol et est nettement plus importante dans le ciel. -----
 ---- « Ces disques se déplaçaient en silence en direction de SAUMUR (EST). Le vitesse de
 déplacement était normale et un peu moins élevée que celle des avions. -----
 --- « Un avion de ligne est passé à ce moment là, et se dirigeait vers le Nord. Il devait se trouver
 à plus de 10 000 mètres environ. Les disques étaient nettement plus bas. J'estime peut-être à 4 à
 5000 mètres l'altitude de ces disques. Un nuage est même passé à ce moment là, et se dirigeait
 SAUMUR-ANGERS, j'ai vu les disques traverser ce nuage. Je ne peux pas dire si les disques se
 trouvaient au dessus du nuage ou à la même hauteur, en tout cas, je les voyais à travers le nuage.----
 --- « J'ai observé ce phénomène pendant 15 à 20 minutes environ. Ensuite je n'ai pas fait attention
 à ces disques. Je ne les ais pas vus disparaître soudainement. -----
 ---- « Pour moi, à l'œil nu, c'était un trait fin, vertical de couleur rouge. Ce n'est qu'en prenant
 mon appareil photos et en effectuant un zoom que je pouvais distinguer un disque. Avec mon appareil
 photos, je pouvais distinguer une couleur rouge légèrement orangé.-----
 --- « Lors du déplacement, de ces traits ou disques, il n'y avait aucune trace de fumée, ou de
 trainée de lumière derrière. -----
 --- « La lumière de ces objets, n'étaient pas spécialement intense. Elle ne clignotait pas, ce qui
 me fait dire que ce n'était pas des feux d'avions ou d'hélicoptères.-----
 --- « Je n'avais jamais observé un tel phénomène auparavant.-----
 --- « J'étais seul au moment de cette observation. Je n'ai rencontré personne jusqu'à maintenant
 qui m'a parlé d'avoir vu ce phénomène. -----

, le 15 juillet 2010 à 15 heures 05, lecture faite par moi des
 renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter
 ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Unité					
N° PV	01315 / 2010	N° Pièce	3	N° Feuille	1

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

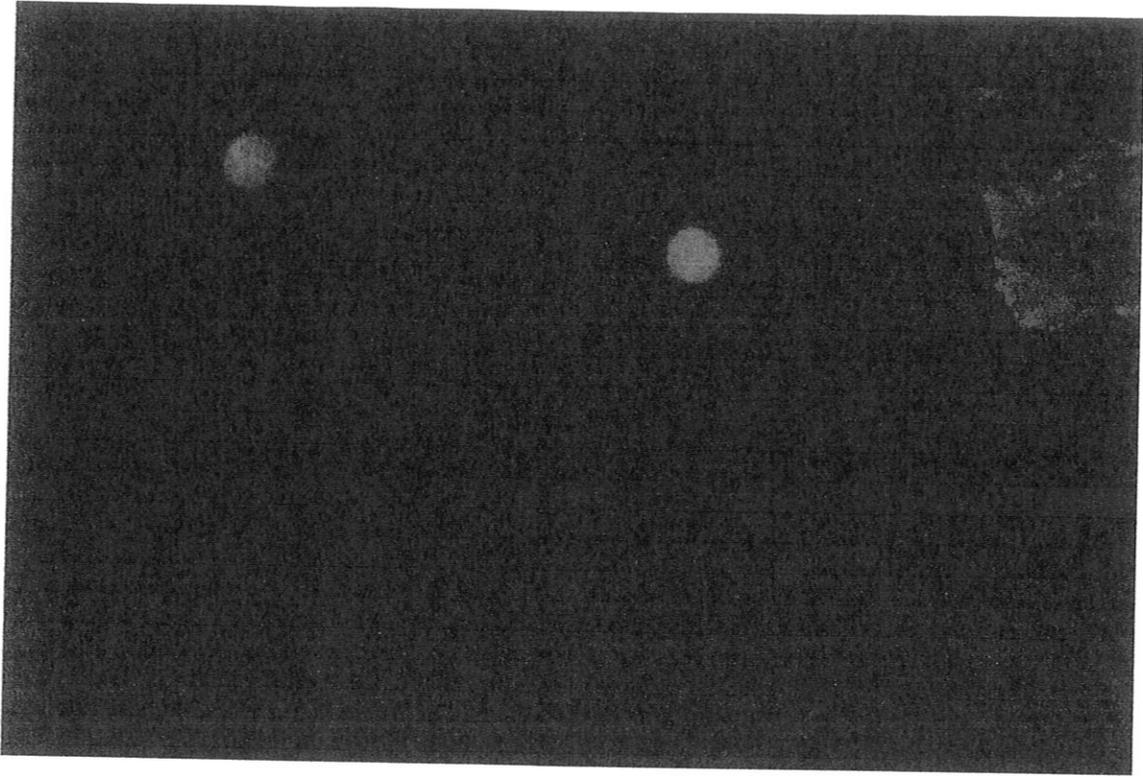


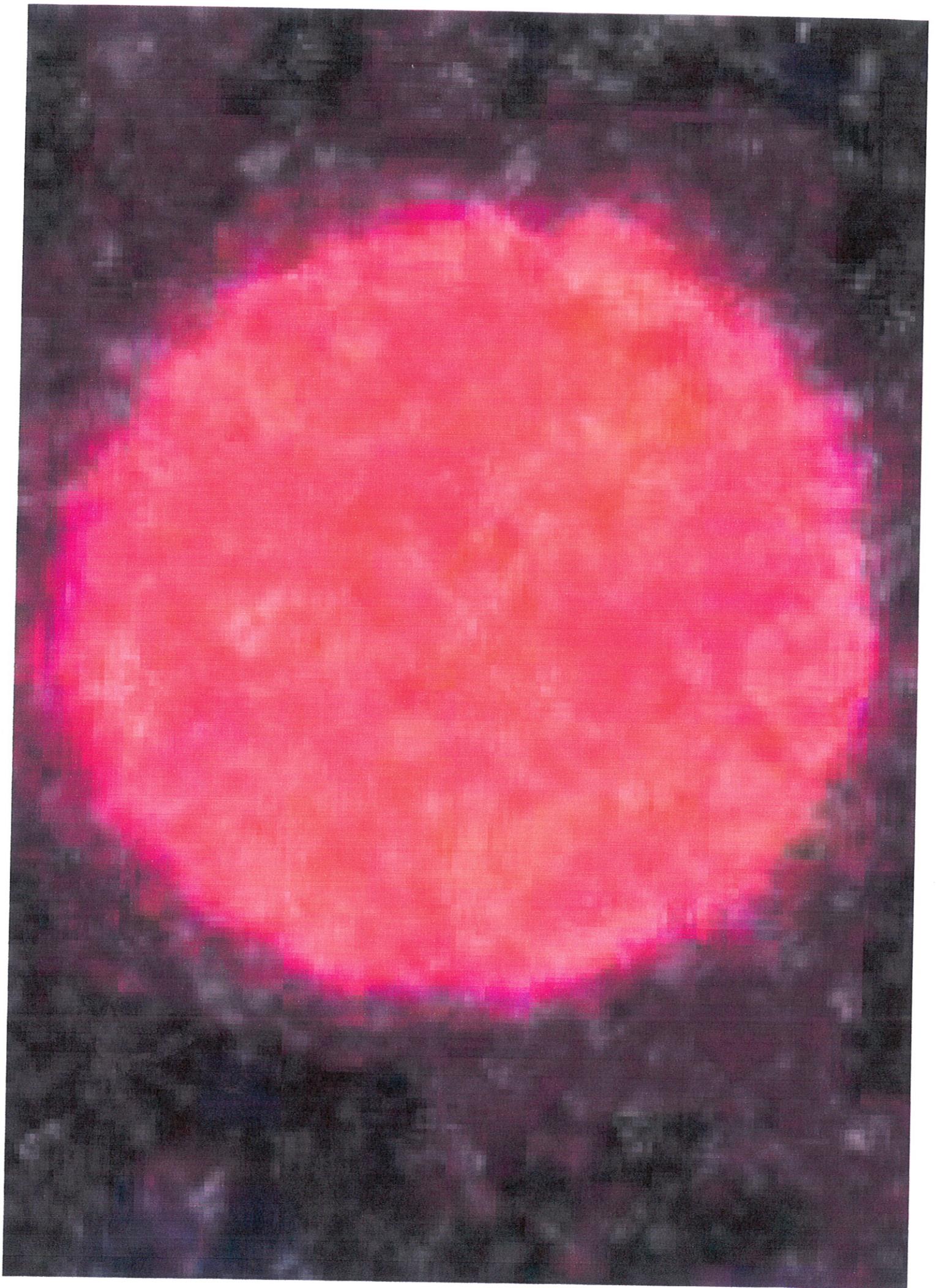
Nature des faits	Observation d'un phénomène lumineux non identifié
Date des faits	11/07/2010 entre 02h20 et 02h30

Nombre de clichés

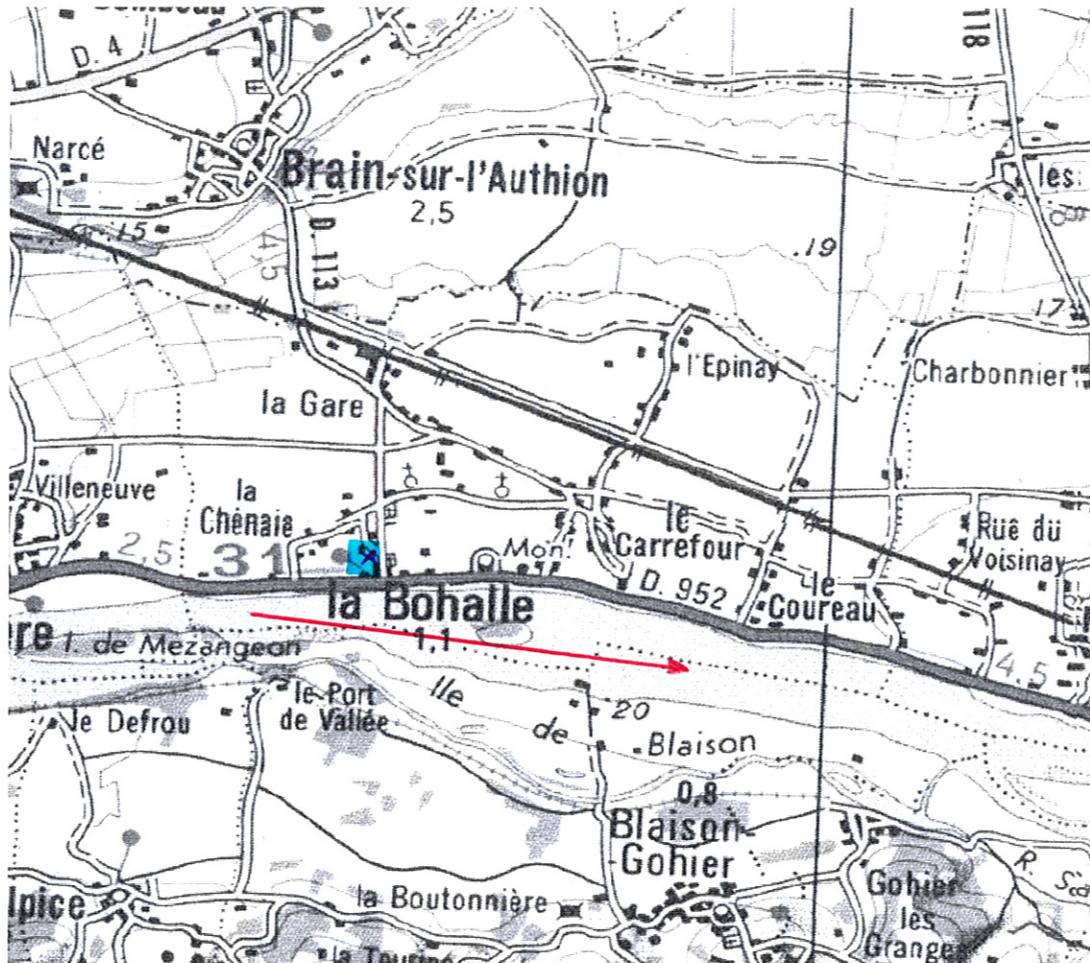
3
clichés pris par M.

- P.V 1315 / 2010 - Piece n° 3 -





PLAN DE SITUATION DES LIEUX



1 - Emplacement de M. au moment de son observation

 Sens de déplacement du phénomène lumineux

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
01190	01315	2010		5	1/1

Le jeudi 15 juillet 2010 à 16 heures 55 minutes

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de : Major

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

, rapportons les opérations

suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, sur l'observation d'un phénomène lumineux non identifié, le jeudi 15 juillet 2010 de 15h30 à 16h30, nous contactons les services suivants :

- L'Aéroport de MARCE (49),
- L'Aéroport de NANTES (49),
- La Brigade de Gendarmerie des transports aériens à NANTES,
- La Direction Générale de la sécurité civile ;
- Les services de Météo FRANCE à ANGERS,

L'ensemble des services contactés n'a pas eu de connaissance de fait similaire. Aucun phénomène anormal n'a été constaté dans le ciel le soir des faits, aussi bien par les contrôleurs aériens que les services de Météo FRANCE .

Fait et clos,

le 15 Juillet 2010 à 17 heures 30.

L'A.P.

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
01190	01315	2010		6	1/1

Le vendredi 16 juillet 2010 à 12 heures 00 minute

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de : Adjudant

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

suivantes :

, rapportons les opérations

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, sur l'observation d'un phénomène lumineux non identifié, le jeudi 16 juillet 2010 de 08h00 à 11h30, nous effectuons une enquête auprès des voisins de Monsieur pour vérifier si d'autres personnes ont été témoins de ce phénomène. Nos recherches se révèlent négatives.

Nous contactons les services municipaux de la commune de LA BOHALLE (49). Aucune personne ne s'est manifestée près d'eux, pour signaler un tel événement.

Nous rencontrons Monsieur maire de la commune, qui nous indique que le dimanche matin 11 juillet 2010, il a découvert sur le parking de la mairie, deux lampions en partie incendiés. Ces lampions confectionnés avec du papier de couleur rouge, ont été jetés par ses soins, à la poubelle.

Fait et clos,

le 16 Juillet 2010 à 12 heures 15.

L.A.P.J